PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE VOLONTAIRE D'UN VÉHICULE AUTOMOBILE OU MOTOCYCLE

N° d'imprimé : **VP10023459**

EXEMPLAIRE REMIS À L'USAGER

NATURE DU CONTRÔLE	DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL
Contrôle volontaire Total	17/11/2026	26001266

IDENTIFICATION DE L'INSTALLATION DE CONTRÔLE

N° D'AGRÉMENT : S035Z219

RAISON SOCIALE : CONTROLE TECHNIQUE POLE AUTO 35

ADRESSE : La Brosse
ZA route du Meuble
35760 SAINT GREGOIRE
Tel:02 99 13 13 00

IDENTITÉ DU CONTRÔLEUR

N° D'AGRÉMENT : 035T1338

SIGNATURE :

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

N° Immatriculation	Date d'immatriculation	Date de 1ère mise en circulation
GW-064-QJ (F)	26/04/2024	26/04/2024

Genre	Marque	Type
CTTE	NISSAN	N10NSSCT074U499

N° dans la série du type	Énergie
VNVM1000172054575	GO

Kilométrage inscrit au compteur	Désignation commerciale
126741	INTERSTAR

TITULAIRE DU CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

NOM, PRÉNOM OU RAISON SOCIALE :
ALCOPA AUCTION

ADRESSE :

DÉFAUTS OU ANOMALIES CONSTATÉS

1 - Défaillances constatées : 8

* 4.1.2.a.2. ORIENTATION (FEUX DE CROISEMENT) : L'orientation d'un feu de croisement n'est pas dans les limites prescrites par les exigences (G)
* 4.2.1.a.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX DE POSITION AVANT, ARRIÈRE ET LATÉRAUX, FEUX DE GABARIT, FEUX D'ENCOMBREMENT ET FEUX DE JOUR) : Source lumineuse défectueuse (AVG)

0.3.1.b.1. PLAQUE CONSTRUCTEUR : Numéro incomplet, illisible ou ne correspondant pas aux documents du véhicule

1.1.14.a.1. TAMBOURS DE FREINS, DISQUES DE FREINS : Disque ou tambour légèrement usé (AVG,AVD)

3.2.1.a.1. ÉTAT DES VITRAGES : Vitrage fissuré ou décoloré (AV)

4.5.2.a.1. RÉGLAGE (FEUX DE BROUILLARD AVANT) : Mauvaise orientation horizontale d'un feu de brouillard avant (G,D)

4.7.1.b.1. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (DISPOSITIF D'ÉCLAIRAGE DE LA PLAQUE D'IMMATRICULATION ARRIÈRE) : Source lumineuse partiellement défectueuse

6.2.1.a.1. ÉTAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Panneau ou élément endommagé (AVD)

2 - Information

Les défaillances précédées par ** sont CRITIQUES et celles précédées par * sont MAJEURES en cas de contrôle règlementaire.

GROUPE(S) DE POINTS CONTRÔLÉS

Ensemble des points visés par l'annexe 1 de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié relatif au contrôle technique des véhicules dont le poids n'excède pas 3,5 tonnes.

MESURES

	AVANT G	AVANT D	ARRIERE G	ARRIERE D
Ripage :	+6.4 m/km			
Dissymétrie suspension :	3%		12%	
Forces verticales :	1364 daN		835 daN	
Frein de service				
Forces de freinage :	419 daN	470 daN	261 daN	264 daN
Déséquilibre :	11%		2%	
Forces de freinage (efficacité):	419 daN	470 daN	261 daN	264 daN
Taux d'efficacité global :	64			
Frein de stationnement	Taux d'efficacité : 20%			
Émissions à l'échappement				
Opacité des fumées	C1 : <0.10	C2 : <0.10		
Feux de croisement	+2.0%	-1.8%		
Feux de brouillard avant	-0.2%	-4.0%		